

11 JUIN 2020

ARE Nord-Pas-de-Calais

Téléphone : 09 69 32 18 39

Télécopie : 03 21 46 37 77

Courriel : npdc-are@enedis.fr

Interlocuteur : TOUZALIN Jocelyn

MAIRIE D'ETAPLES SERVICE URBANISME
PLACE DU GENERAL DE GAULLE
SERVICE DROIT DES SOLS
BP 119
62630 ETAPLES SUR MER

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

Villeneuve D'Ascq, le 13/01/2020

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'Autorisation d'Urbanisme PA0623181900001 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

<u>Adresse :</u>	Rue du Château d'Eau Rue Edith Mary Garner 62630 ETAPLES
<u>Référence cadastrale :</u>	Section AR , Parcelle n° 66p, 67p, 68p, 69, 70, 71, 72 & 139
<u>Nom du demandeur :</u>	MAILLET Stéphane

Pour la puissance de raccordement demandée de 372 kVA triphasé et sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse soit 164 KVA foisonnée, nous vous informons qu'une contribution financière¹ est due par la CCU à Enedis, hors exception. Le montant de cette contribution, transmis en annexe, est réalisé selon le barème en vigueur.

Cette réponse reste valable pendant la durée de validité de l'autorisation d'urbanisme et est susceptible d'être revue :

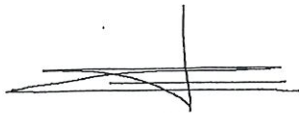
- en fonction des actualisations des prix des raccordements,
- en cas de non obtention des servitudes de passage éventuellement nécessaires.

Cette réponse ne précise pas la contribution due par le client à Enedis.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Romain DE CRUZ

Responsable de Groupe



PJ : Plan du réseau public de distribution d'électricité indiquant les travaux d'extension nécessaires

¹ Cette contribution financière est prévue à l'article L342-11 du code de l'énergie



Annexe : Contribution due par la CCU

Libellé	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Part./Refact.
Consultation guichet unique pour DT séparées	1	158,85 €	95,31 €	40 %
*Etude et constitution de dossier réseau moins de 100 m	1	628,01 €	376,81 €	40 %
Consignation réseau BT (ou consignation de transfo HTA/BT)	1	269,58 €	161,75 €	40 %
Mise à Disposition d'un agent d'exploitation (1 heure ouvrable)	4	89,86 €	215,66 €	40 %
Identification de câble	1	179,72 €	107,83 €	40 %
*Mise en chantier réseau souterrain avec marquage piquetage	1	784,11 €	470,47 €	40 %
Tranchée sous trottoir - enrobé, asphalte, pavé, chape béton	45	72,53 €	1 958,31 €	40 %
Fouille confection accessoire BT trottoir, enrobé, pavé, chape béton	1	392,44 €	235,46 €	40 %
Réalisation d'un bout perdu réseaux BT sans terrassement	1	233,60 €	140,16 €	40 %
Remontée aéro-souterraine BT toutes sections	1	770,42 €	462,25 €	40 %
*Raccordement câble BT dans un poste HTA BT existant	1	237,42 €	142,45 €	40 %
Réalisation d'une jonction souterraine réseaux BT sans terrassement	1	419,81 €	251,89 €	40 %
*Fourniture et pose câble BT souterrain 240 mm² Alu	45	18,51 €	499,77 €	40 %
Montant total HT			5 118,12 €	

Pour votre information, en application de l'arrêté² du 17 juillet 2008, ce chiffrage intègre le fait qu'Enedis prend à sa charge 40 % du montant des travaux de l'opération de raccordement de référence définie dans l'arrêté³ du 28 août 2007.

Nous vous précisons que le délai des travaux sera de 4 à 6 mois après l'ordre de service de la CCU et l'accord du client au sujet des devis respectifs.

A titre d'information, la longueur totale du raccordement⁴ (hors branchements individuels) est 45 mètres.

La longueur de l'extension, en ce qui concerne le réseau nouvellement créé, est de :

- 45 mètres en dehors du terrain d'assiette de l'opération,

² Arrêté du 17 juillet 2008, publié au Journal Officiel le 20 novembre 2008, fixant les taux de réfaction mentionnés dans l'arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi no 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

NB : Désormais les articles 4 et 18 de la loi n° 2000-108 sont codifiés aux articles L342-6 et L342-11 du code de l'énergie.

³ Arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi no 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

⁴ Total de la longueur du branchement et de la longueur de l'extension au sens du décret n° 2007-1280 du 28 août 2007 relatif à la consistance des ouvrages de branchement et d'extension des raccordements aux réseaux publics d'électricité, l'extension étant limitée au réseau nouvellement créé.



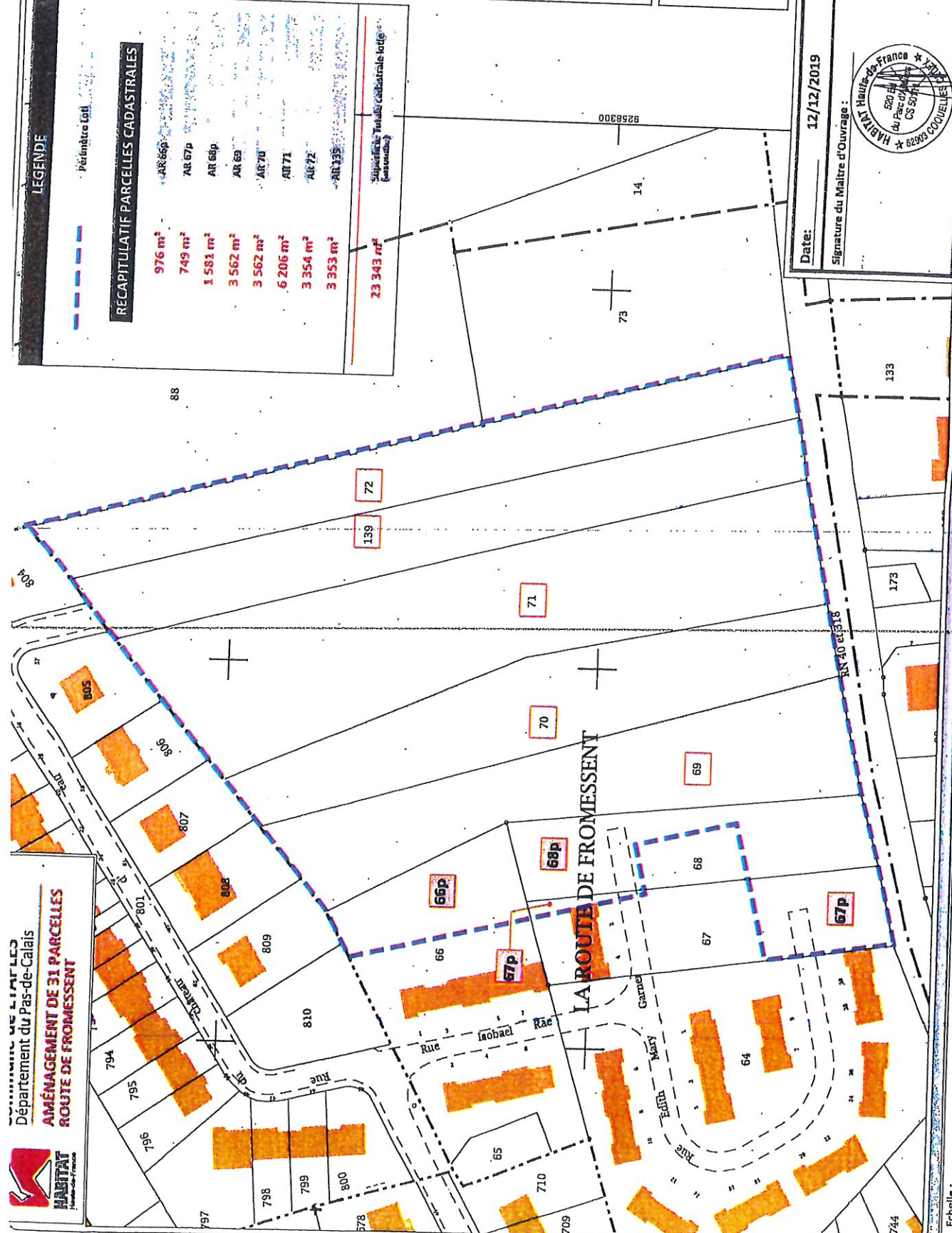
Département : PAS DE CALAIS
 Commune : ETAPLES
 Section : AR
 Feuille : 000 AR 01
 Échelle d'origine : 1/2000
 Échelle d'édition : 1/1000
 Date d'édition : 27/09/2019
 (fuseau horaire de Paris)
 Coordonnées en projection : RGF93CC50

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
 BOULOGNE SUR MER
 Pôle de Topographie et Gestion cadastrale 26
 Rue d'Aumont 62321
 62321 BOULOGNE SUR MER
 Tél. 03.21.10.29.02 - fax 03.21.10.29.42
 plog.620.boulogne-sur-mer@dgi.fr
 mer@dgi.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
 cadastre.gouv.fr
 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

RECAPITULATIF PARCELLES CADASTRALES

Parcelle	Superficie cadastrale lotie (m²)
AR 66	976 m²
AR 67p	749 m²
AR 68p	1 581 m²
AR 69	3 562 m²
AR 70	3 562 m²
AR 71	6 206 m²
AR 72	3 354 m²
AR 139	3 353 m²
Total	23 343 m²



Date: 12/12/2019
 Signature du Maître d'Ouvrage :
 Signature Architecte :
 Date: 12/12/2019



Echelle :
 Date: 12/12/2019
 N° affaire: 164-38
 Dessiné: F. DOUTRIAUX
 Vérifié: F. LATTAIGNANT

PERMIS D'AMÉNAGER

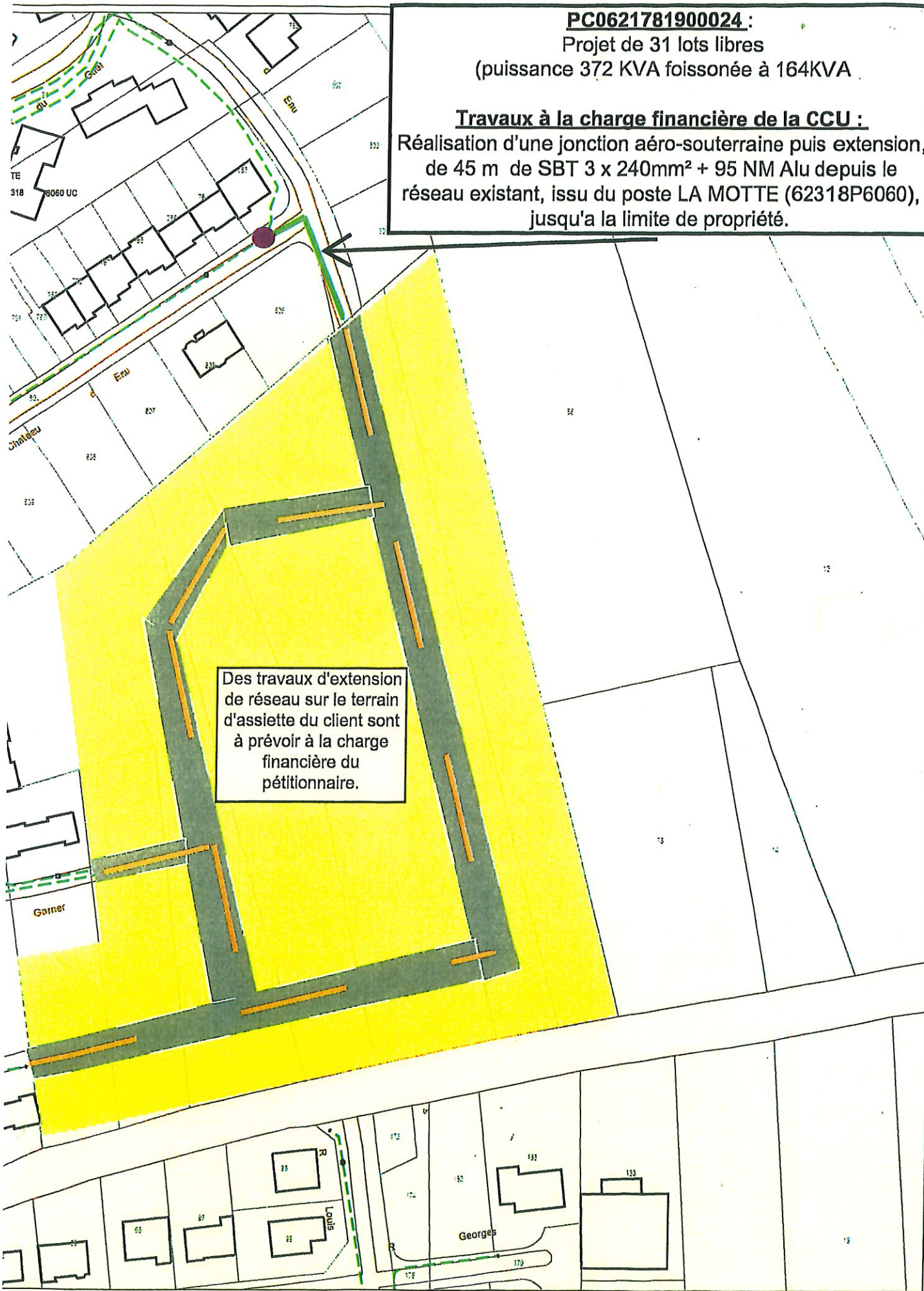
: Plan après travaux

PC0621781900024 :

Projet de 31 lots libres
(puissance 372 KVA foisonnée à 164KVA)

Travaux à la charge financière de la CCU :

Réalisation d'une jonction aéro-souterraine puis extension,
de 45 m de SBT 3 x 240mm² + 95 NM Alu depuis le
réseau existant, issu du poste LA MOTTE (62318P6060),
jusqu'à la limite de propriété.



Des travaux d'extension
de réseau sur le terrain
d'assiette du client sont
à prévoir à la charge
financière du
pétitionnaire.

